

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA CAPACITE EN DROIT
2^{ème} ANNEE

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5[°]et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la capacité en droit – 2ème année :

Nom	Prénom	Qualité
<i>Président(e) du jury :</i>		
BARTOLUCCI	Matteo	Maître de Conférences des Universités
<i>Membres du jury :</i>		
BERTILE	Véronique	Maître de Conférences des Universités
VAN DEN BERGH	Kieran	Contractuel 2 nd degré
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>		
BARON	Elisa	Maître de Conférences des Universités
LE NOACH	Gauthier	Maître de Conférences des Universités

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
1^{ERE} ANNEE – SÉRIE 1**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 1^{ère} année, série 1 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
ZEIDENBERG	Stéphanie	MCF	Introduction au Droit privé (semestre 1)
<i>Membres du jury :</i>			
BARON	Elisa	MCF	Droit pénal & sciences criminelles (semestre 1) Culture générale (semestres 1 et 2)
GOGOS-GINTRAND	Amélie	MCF	Droit civil (semestre 2)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
SOULA	Laurence	MCF	Histoire de la justice (semestre 1)
JAULIN	Arnaud	MCF	Introduction historique au droit (semestre 1) Histoire de la justice (semestre 1) Histoire de l'Etat (semestre 2)
PONTHOREAU	Marie-Claire	PR	Droit constitutionnel (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026

Fait à Pessac, le

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
1^{ERE} ANNEE – SERIE 2**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

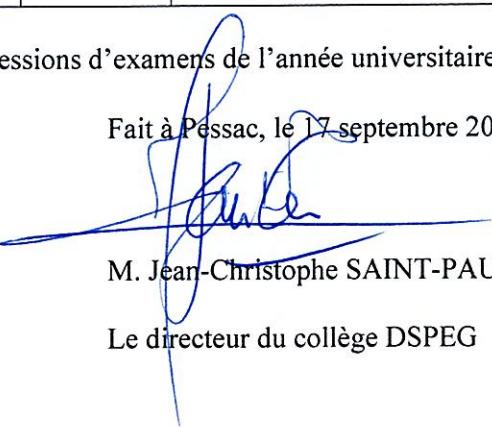
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 1^{ère} année, série 2 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
LAMARCHE	Marie	PR	Introduction au droit privé (semestre 1) Droit civil (semestre 2)
<i>Membres du jury :</i>			
GERVIER	Pauline	MCF	Institutions juridictionnelles (semestre 1)
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Institutions européennes (semestre 2)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
ACAR	Thomas	MCF	Grands enjeux du monde contemporain (semestre 1)
CAZALS	Géraldine	PR	Introduction historique au droit (semestre 1) Histoire de l'Etat (semestre 2)
BARTOLUCCI	Matteo	MCF	Institutions administratives (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 17 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
2^{EME} ANNEE – SERIE 1**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^oet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

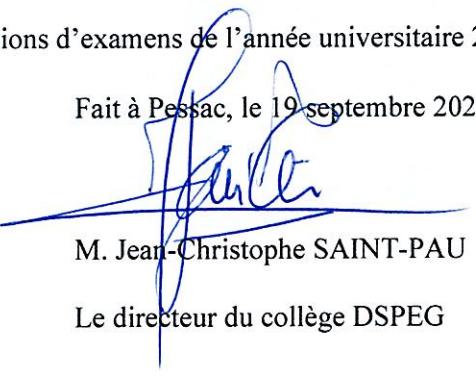
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 2^{ème} année, série 1 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
NIQUEGE	Sylvain	PR	Droit administratif (semestre 1)
Membres du jury :			
BARON	Elisa	MCF	Droit Pénal (semestre 1)
LAFAURIE	Karl	PR	Droit civil (semestre 1) Droit des biens (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
SENAC	Charles-Edouard	PR	Droit constitutionnels européens (semestre 2)
PLATON	Sébastien	PR	Droit de l'UE (semestre 2)
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Institutions internationales (semestre 1)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
2^{EME} ANNEE – SERIE 2**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

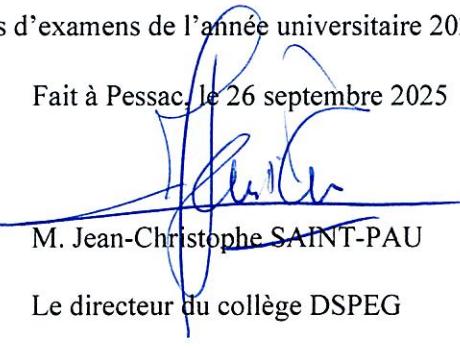
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 2^{ème} année, série 2 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BRISSON	Jean-François	PR	Droit administratif (semestres 1 et 2)
<i>Membres du jury :</i>			
GRARD	Loïc	PR	Droit de l'Union Européenne (semestre 2)
WICKER	Guillaume	PR	Droit civil (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PADILLA	Marie	MCF	Droit administratif étranger (semestre 2)
TRANCHANT	Baptiste	PR	Institutions internationales (semestre 1)
GONTHIER	Françoise	MCF	Droit civil (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 26 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
3^{EME} ANNEE – GROUPE 1**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5[°]et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

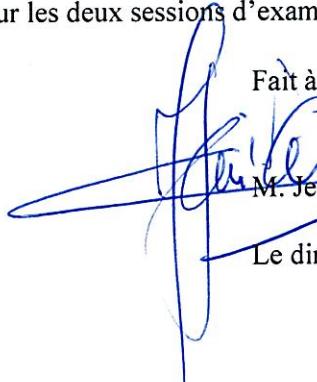
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 3ème année, groupe 1 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
HAKIM	Nader	PR	Histoire de la pensée juridique (semestre 2)
<i>Membres du jury :</i>			
AUZERO	Gilles	PR	Droit du travail (semestre 2)
MELIN-SOUCRAMANIEN	Berengère	MCF	Procédure civile (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit civil (semestre 1)
MARIE	Alexis	PR	Droit international public (semestre 2)
PAOLETTI	Marion	PR	Science politique générale (semestre 1)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
3EME ANNEE – GROUPE 2**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

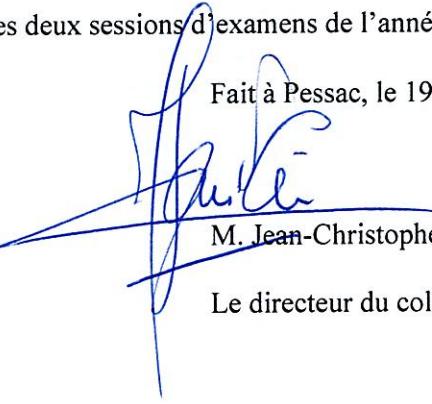
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 3ème année, groupe 2 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
RADE	Christophe	PR	Droit du travail (semestres 1 et 2)
<i>Membres du jury :</i>			
ROBINE	David	PR	Droit civil (semestre 2)
WICKER	Guillaume	PR	Droit civil (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LE NOACH	Gauthier	MCF	Droit des affaires (semestre 2)
BRENAUT	Maxime	PR	Procédure pénale (semestre 2)
BARTOLUCCI	Mattéo	MCF	Droit administratif (semestre 1)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
Option Santé**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – Option Santé :

Président du jury :

Monsieur Laurent BLOCH – Professeur des Universités

Membre du jury :

Madame Elisa BARON – Maître de Conférences des Universités

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 18 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION -
MENTIONS :**

- **Droits européens**
- **Droit international**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 1^{ère} année de Master, Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Droits européens
- Droit international

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
TRANCHANT	Baptiste	PR	Droit des investissements internationaux et européens
Membres du jury :			
AUBRY CAILLAUD	Florence	MCF	Contentieux de l'Union Européenne
FONGARO	Eric	PR	Droit international privé général
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
GRARD	Loïc	PR	Droit aérien Droit de la concurrence
FLAVIER	Hugo	MCF	European Union external relations law
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit international économique

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "SAINT-PAU", is written over the typed name above it.

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION -
MENTIONS :**

- **Droit de la propriété intellectuelle,**
- **Droit des affaires,**
- **Droit pénal et sciences criminelles,**
- **Droit privé,**
- **Justice, procès et procédures,**
- **Histoire du droit et des institutions,**
- **Droit social,**
- **Droit notarial**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 1^{ère} année de Master, Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Droit de la propriété intellectuelle,
- Droit des affaires,
- Droit pénal et sciences criminelles,
- Droit privé,
- Justice, procès et procédures,
- Histoire du droit et des institutions,
- Droit social,
- Droit notarial

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BERGEAUD WETTERWALD	Aurélie	PR	Procédure civile : droit spécial de l'instance (semestre 2)
<i>Membres du jury :</i>			
DEBOISSY	Florence	PR	Droit fiscal des affaires : imposition des bénéfices (semestre 2)
BONIS	Evelyne	PR	Droit de la peine (semestre 2) Procédure pénale – procédures spéciales (semestre 2)

Collège DSPEG

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :

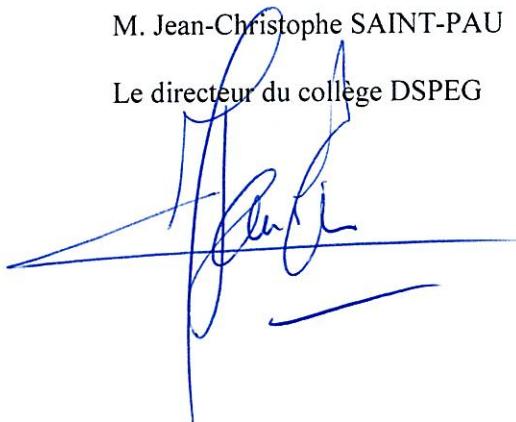
AUZERO	Gilles	PR	Droit de la rémunération et du temps de travail (semestre 1)
HAKIM	Nader	PR	Histoire de la démocratie (semestre 1) Histoire européenne (semestre 1) Méthodologie de la recherche juridique et historique (semestre 2)
SKRYPNIAK	Hélène	MCF	Droit de la propriété littéraire et artistique (semestre 1) Droit de la propriété industrielle et commerciale (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



Collège DSPEG

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION - MENTIONS :

- **Droit public**
- **Droit de la santé**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 1^{ère} année de Master, Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Droit public
- Droit de la santé

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BRISSON	Jean-François	PR	Droit des propriétés publiques (semestre 1)
<i>Membres du jury :</i>			
CASTAING	Cécile	MCF	Droit des patients (semestre 2) Introduction au droit de la santé (semestre 1)
FERREIRA	Jean-Philippe	PR	Contentieux administratifs spécialisés (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BADEL	Maryse	PR	Régimes de sécurité sociale (semestre 2)
COMBEAU	Pascal	PR	Droit des collectivités territoriales (semestre 1) Droit de l'Etat territorial (semestre 2)
NIQUEGE	Sylvain	PR	Droit de la fonction publique (semestre 2) Droit de l'Etat territorial (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Christophe SAINT-PAU", is written over a blue horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'J' at the beginning.

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION –
MENTION SCIENCE POLITIQUE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

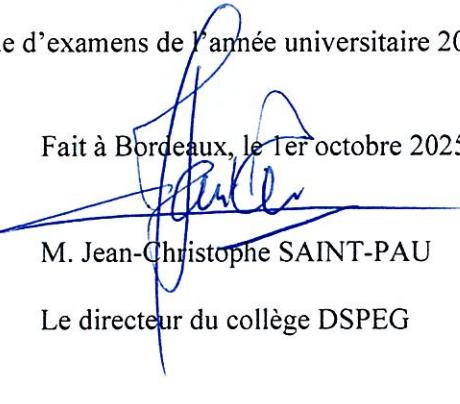
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 1^{ère} année de Master, Droit, Economie, Gestion – Mention science politique

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
RAISON DU CLEUZIOU	Yann	PR	Epistémologie des sciences sociales et politiques
<i>Membres du jury :</i>			
MONCEAU	Nicolas	MCF	Enjeux du monde méditerranéen Politique comparée : Amérique du nord Politique comparée : Moyen-Orient Acteurs et enjeux des relations internationales
DUBESSET	Éric	PR	Histoire et civilisation contemporaines des Amériques Politique comparée : Amérique Latine et Caraïbe Séminaires d'actualités politiques des Amériques
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
COS	Rafaël	PR	Sociologie politique
RUEDA	Frédérique	PR	Pensées politiques asiatiques Pensées politiques anglo-américaines
DOMINICI	Thierry	MCF	Politique comparée Pensées politiques écologistes Techniques d'enquête

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DES AFFAIRES – PARCOURS BANQUE, FINANCEMENT ET RECOUVREMENT**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours Banque, Financement et recouvrement

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
JULIENNE	Frédérique	MCF	DER droit des sûretés et de la publicité foncière Droit international privé des garanties Droit du crédit aux consommateurs
Membres du jury :			
MELIN-SOUCRAMANIEN	Bérengère	MCF	Voies d'exécution
VILLEMONTEIX	Marianne	MCF	Droit du crédit
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
ASSELAIN	Maud	MCF	Assurances et garanties
EMY	Philippe	MCF	Instruments de paiement
GARNIER-GUILLAUMEAU	Céline	CEV	Contentieux bancaire Procédure d'insolvabilité

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES – PARCOURS CONTENTIEUX JUDICIAIRE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

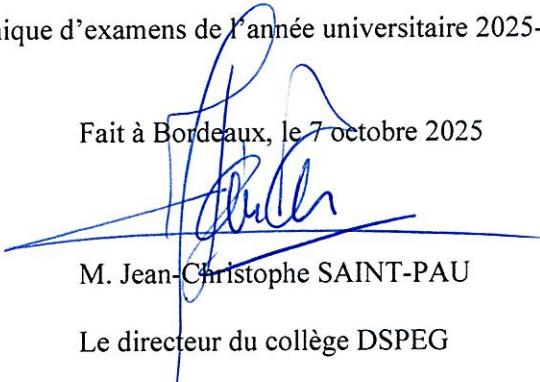
Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Justice, procès et procédures » parcours Contentieux judiciaire.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
BONIS	Evelyne	PR	Procédure pénale approfondie Directions d'études et de recherche Acquisition de pratiques professionnelles
Membres du jury :			
BERGEAUD WETTERWALD	Aurélie	PR	Procédure civile approfondie Directions d'études et de recherche Théorie générale des modes alternatifs de règlement des litiges Acquisition de pratiques professionnelles
MELIN SOUCRAMANIEN	Bérangère	MCF	Directions d'études et de recherche Procédures d'exécution approfondies
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAURAIRE	Trystan	MCF	Procédure civile approfondie Directions d'études et de recherche
MEILLON	Dimitri	MCF	Contentieux fiscal
ARNAUDIN	Cécile	MCF	Contentieux des affaires

Collège DSPEG

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS CRIMINOLOGIE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

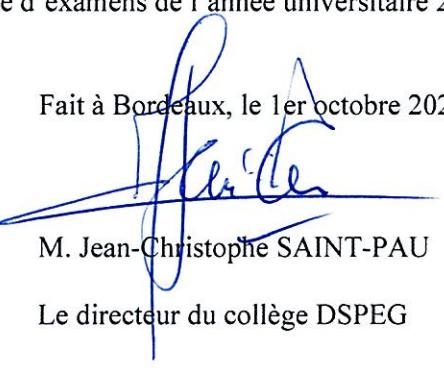
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Criminologie

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
PELTIER	Virginie	PR	Droit pénal
<i>Membres du jury :</i>			
GUERIN	Marie-Cécile	MCF	Criminologie
HUCHET	Maryline	CEV	Victimologie Criminologie clinique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
CLAVERIE-ROUSSET	Charlotte	PR	Procédure pénale spécialisée
LACAZE	Marion	PCF	Droit pénal
MICHEL	Grégory	PR	Psychologie et psychopathologie de l'enfant

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS – PARCOURS CULTURE JURIDIQUE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^{et} L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

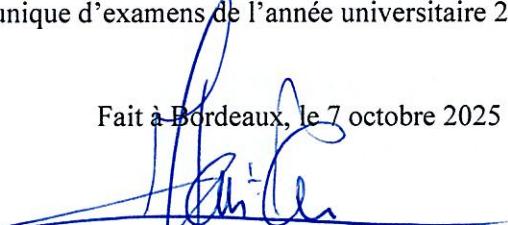
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Histoire du droit et des institutions » parcours Culture juridique.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
HAKIM	Nader	PR	Histoire culturelle des juristes Carnet de recherche
Membres du jury :			
CAZALS	Géraldine	PR	Histoire de la pensée politique
DELBREL	Yann	PR	Histoire de la responsabilité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PREVOST	Xavier	PR	Histoire des savoirs juridiques
BURGAUD	Emmanuelle	MCF	Histoire du droit de la famille Histoire du droit de la peine
GUERLAIN	Laetitia	PR	Méthodologie de la recherche

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT DE L'EXECUTION DES
PEINES ET DROITS DE L'HOMME**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
GUERIN	Marie Cécile	MCF	Organisation juridictionnelle de l'exécution des peines
Membres du jury :			
CERE	Jean-Paul	PR	Droit pénitentiaire européen
DESSEIN	Abdelkader	CEV	Droit pénitentiaire
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BONIS	Evelyne	PR	Mesures restrictives de libertés ou de droits avant jugement
SOULA	Laurence	MCF	Histoire de la réclusion pénale
HERRAN	Thomas	MCF	Procédures de remise (exécution et MAE)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 23 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PUBLIC – PARCOURS DROIT DE L’URBANISME, DE LA CONSTRUCTION ET DE
L’AMENAGEMENT**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit public » parcours Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MARTIN	Julien	PR	Montage de contrats administratifs complexes Travaux publics et commande publique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié du Président du jury, il pourra être fait appel à :</i>			
DELZANGLES	Hubert	PR	Environnement, urbanisme et développement durable
<i>Membres du jury :</i>			
PLAZY	Jean-Marie	PR	Sociétés de construction
VIEIRA	Julien	MCF Associé	Séminaire de gestion de projet d'aménagement
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
KENDERIAN	Fabien	MCF	Baux
LERIQUE	Florence	PR	Politique sociale du logement

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT DE L'URBANISME, DE LA CONSTRUCTION ET
DE L'IMMOBILIER**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « parcours Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MARTIN	Julien	PR	Montage de contrats administratifs complexes Travaux publics et commande publique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié du Président du jury, il pourra être fait appel à:</i>			
DELZANGLES	Hubert	PR	Environnement, urbanisme et développement durable
<i>Membres du jury :</i>			
PLAZY	Jean-Marie	PR	Sociétés de construction
VIEIRA	Julien	MCF Associé	Séminaire de gestion de projet d'aménagement
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
KENDERIAN	Fabien	MCF	Baux
LERIQUE	Florence	PR	Politique sociale du logement

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DES AFFAIRES- PARCOURS DROIT DES AFFAIRES APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5[°]et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours Droit des affaires approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit des obligations des biens Séminaires de droit des obligations des biens
Membres du jury :			
LAFAURIE	Karl	PR	Séminaires de droit des obligations et des biens Droit des affaires Séminaires de droit des affaires
Le NOACH	Gauthier	MCF	Séminaires de droit des obligations des biens Séminaires de droit des affaires
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Séminaires de droit des obligations des biens
SKRZYPNIAK	Hélène	MCF	Séminaires de droit des obligations des biens
ROBINE	David	PR	Droit financier Séminaires de droit des affaires

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DES AFFAIRES – PARCOURS DROIT DES AFFAIRES COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

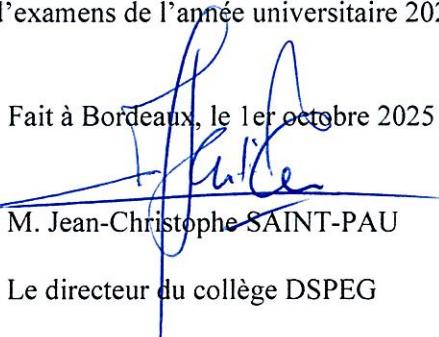
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours Droit des affaires comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Procès, procédures, litiges dans une perspective comparative
Membres du jury :			
FONGARO	Éric	PR	Procès, procédures, litiges dans une perspective comparative
LACAZE	Marion	MCF	Procès, procédures, litiges dans une perspective comparative
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit des obligations et des biens
PORTA	Jérôme	PR	Droits et libertés fondamentaux comparés
PONTHOREAU-LANDI	Marie-Claire	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL – PARCOURS DROIT DES ECHANGES EURO-
MEDITERRANEENS**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

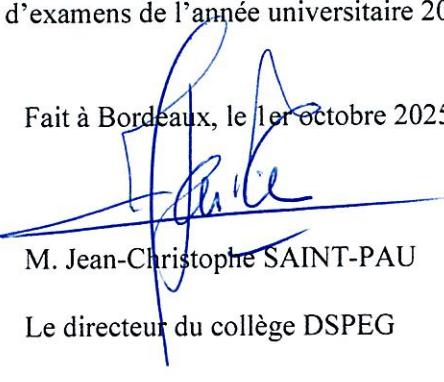
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit des échanges euro-méditerranéens.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
BRISSON	Jean-François	PR	Partenariats publics privés internationaux
<i>Membres du jury :</i>			
LAMARCHE	Marie	PR	Droit comparé de la famille
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international privé
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
MEILLON	Dimitri	MCF	Fiscalité internationale
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit des coopérations régionales
TISSIER-RAFFIN	Marion	MCF	Droit et migrations

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT DES PERSONNES ET DES FAMILLES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5[°]et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours Droit des personnes et des familles.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
GOUTTENOIRE	Adeline	PR	Sources et notions fondamentales du droit des personnes et de la famille La filiation et ses effets Capacité et protection du mineur La contestation de la filiation Mise en situation - Atelier Clinique du droit
Membres du jury :			
BURGAUD	Emmanuelle	MCF	Histoire du droit de la famille
LAMARCHE	Marie	PR	Sources et notions fondamentales du droit des personnes et de la famille Droits fondamentaux des personnes Formation du couple Atelier pluridisciplinaire de bioéthique La séparation des couples Mise en situation : Atelier Clinique du droit
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
MARS	Antoine	MCF	Sources et notions fondamentales du droit des personnes et de la famille Droit patrimonial des personnes et de la famille
PLAZY	Jean-Marie	PR	Droits fondamentaux des personnes Droit des majeurs protégés
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Sources et notions fondamentales du droit des personnes et de la famille Droit international de la famille Droit international privé de l'UE

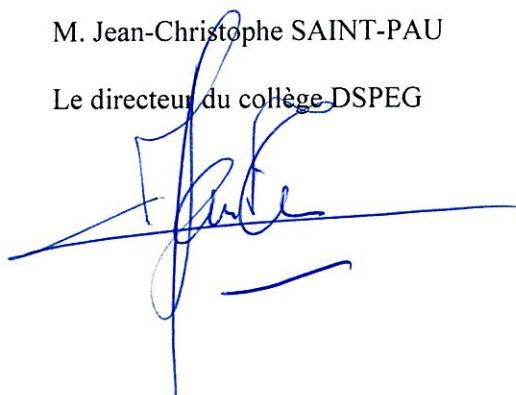
Collège DSPEG

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Christophe SAINT-PAU". The signature is fluid and cursive, with "Jean-Christophe" on top and "SAINT-PAU" below it. It is written over a horizontal line.

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL – PARCOURS DROIT DES RELATIONS TRANSATLANTIQUES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5[°]et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

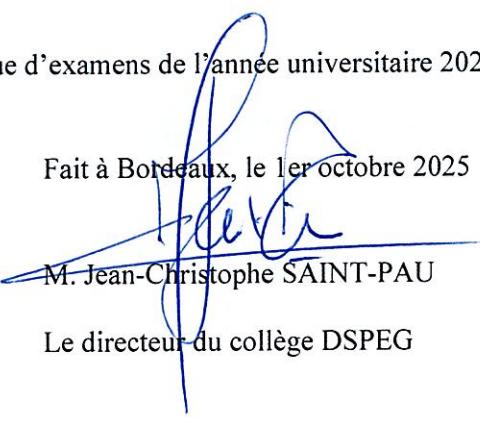
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit des relations transatlantiques.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MEILLON	Dimitri	MCF	Droit fiscal international Droit international des échanges commerciaux
<i>Membres du jury :</i>			
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international des échanges commerciaux
TRANCHANT	Baptiste	PR	Arbitrage international Règlement des contentieux dans l'espace transatlantique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
MARIE	Alexis	PR	Mobilité internationale des personnes
MARTIN	Sébastien	MCF	Droit de la concurrence
AUBRY-CAILLAUD	Florence	MCF	Droit de l'intégration économique et commerciale

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT EUROPEEN – PARCOURS DROIT ET GOUVERNANCE DE L’UNION
EUROPEENNE.**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit européen » parcours Droit et gouvernance de l'Union Européenne.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
PLATON	Sébastien	PR	Système institutionnel de l'Union européenne
<i>Membres du jury :</i>			
TISSIER	Marion	MCF	Justice, liberté, sécurité
DUBOS	Olivier	PR	Système contentieux de l'Union européenne
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
ALVES	Carlos	MCF	Droit de l'environnement
BERR	Eric	MCF	Politique commerciale commune / Questions économiques internationales
GRIGONIS	Simas	Lecteur (Mykolas Romeris)	Politique étrangère et relations extérieures de l'UE

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL- PARCOURS DROIT INTERNATIONAL**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^{et} L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit international.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
TOURNEPICHÉ	Anne-Marie	PR	Droit des étrangers Droit international approfondi Mobilité internationale des personnes
Membres du jury :			
MARIE	Alexis	PR	Droit des étrangers Droit international approfondi
TRANCHANT	Baptiste	PR	Arbitrage international
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PIETTE	Gaël	PR	Droit maritime Droit des contrats internationaux
ALVES	Carlos	MCF	Droit international des espaces et de l'environnement
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international privé approfondi Droit international des échanges commerciaux

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

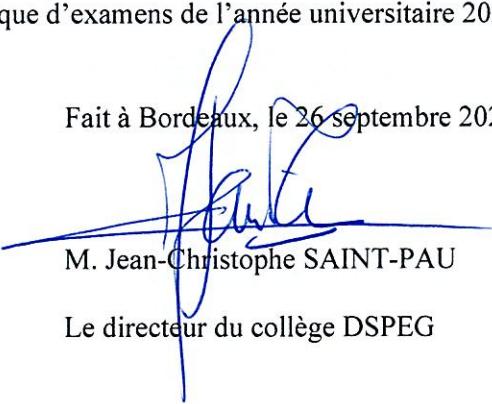
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
SAINT-PAU	Jean-Christophe	PR	Droit pénal général Droit pénal spécial
<i>Membres du jury :</i>			
DECIMA	Olivier	PR	Droit pénal général Direction d'études et de recherches Droit pénal européen
BONIS	Evelyne	PR	Procédure pénale approfondie Droit de la peine Direction d'études et de recherches
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
MALABAT	Valérie	PR	Direction d'études et de recherches Droit pénal spécial Droit pénal international

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
LACAZE	Marion	MCF Responsable du parcours	Grands systèmes de droit pénal Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative Séminaire "Clinique du droit"
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
FONGARO	Eric	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PORTA	Jérôme	PR	Droits et libertés fondamentaux comparés Séminaire "Clinique du droit"
PONTHOREAU-LANDI	Marie-Claire	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison Séminaire "Clinique du droit"
HERRAN	Thomas	MCF	Droit international pénal

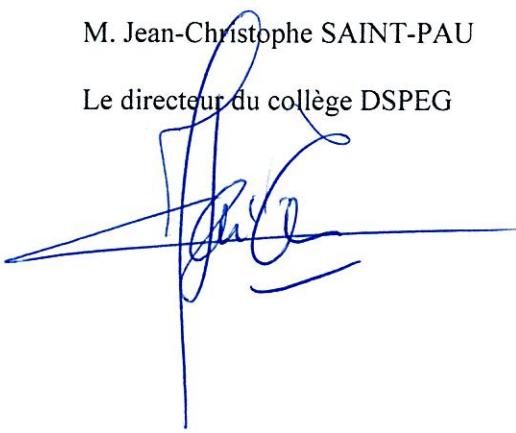
Collège DSPEG

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Christophe SAINT-PAU", is written over the typed names. The signature is fluid and cursive, with a vertical line extending downwards from the end of the signature.

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL EUROPEEN ET
INTERNATIONAL**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2^{ème} année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal européen et international.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
HERRAN	Thomas	MCF UB	Droit international pénal Droit international pénal approfondi Droit européen de la coopération pénale
Membres du jury :			
LACAZE	Marion	MCF UB	Grands systèmes de droit pénal
TAUPIAC NOUVEL	Guillemine	MCF HDR UPPA	Droit pénal de l'Union européenne et droit européen de la coopération internationale
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BARON	Elisa	MCF UB	Infractions transnationales
LAGOUTTE	Julien	MCF UB	Infractions transnationales
CERDA-GUZMAN	Carolina	MCF UB	Protection internationale des droits de l'homme

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 14 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT PRIVE APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours Droit privé approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit des obligations des biens Séminaires de droit des obligations des biens Séminaires de droit des personnes et des familles
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Séminaires de droit des obligations des biens
LAFAURIE	Karl	PR	Séminaires de droit des obligations et des biens Droit des affaires
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAMARCHE	Marie	PR	Séminaires de droit des personnes et de la famille
PLAZY	Jean-Marie	PR	Séminaires de droit des personnes et de la famille
WICKER	Guillaume	PR	Séminaires de droit des obligations des biens

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-206.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PRIVE – PARCOURS DROIT PRIVE COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

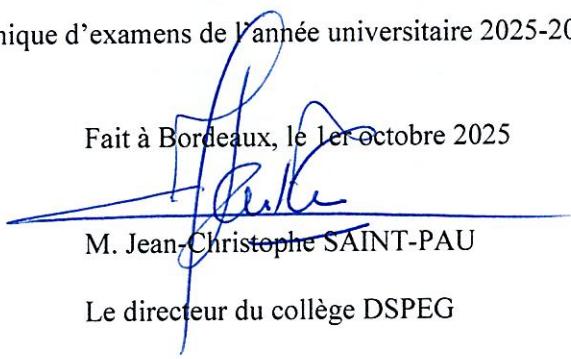
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit privé » parcours Droit privé comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
FONGARO	Éric	PR	Droit des contrats internationaux Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
LACAZE	Marion	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PORTA	Jérôme	PR	Droits et libertés fondamentaux comparés
PONTHOREAU	Marie-Claire	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison
MELIN SOUCRAMANIEN	Bérengère	MCF	Procédure civile approfondie

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PUBLIC – PARCOURS DROIT PUBLIC APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit public » parcours Droit public approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
ROUYERE	Aude	PR	Droit administratif approfondi Méthodologie de la recherche
Membres du jury :			
SENAC	Charles-Édouard	PR	Contentieux constitutionnel Méthodologie de la recherche
MELIN-SOUCRAMANIEN	Ferdinand	PR	Droit constitutionnel approfondi Libertés fondamentales
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
HOURQUEBIE	Fabrice	PR	Contentieux constitutionnel
NIQUEGE	Sylvain	PR	Droit économique et financier
FERREIRA	Jean-Philippe	PR	Grands courants de la pensée en droit public

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PUBLIC – PARCOURS DROIT PUBLIC COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit public » parcours Droit public comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
PONTHOREAU	Marie-Claire	PR	Droit constitutionnel approfondi Théorie et méthodologie de la comparaison
<i>Membres du jury :</i>			
ROUYERE	Aude	PR	Droit administratif approfondi
SENAC	Charles-Edouard	PR	Contentieux constitutionnel
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
LACAZE	Marion	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure et litige en perspective comparée
PORTA	Jérôme	PR	Droits et libertés fondamentaux comparés

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT SOCIAL – PARCOURS DROIT SOCIAL COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit social » parcours Droit social comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
PORTA	Jérôme	PR	Droits et libertés fondamentaux comparés Séminaire "Droit fondamentaux des travailleurs-Perspectives de droit international et européen" Séminaire "Clinique du droit"
Membres du jury :			
PEYRONNET	Marie	MCF	Droit du travail approfondi
FONGARO	Éric	PR	Théorie(s) et méthodologie(s) de la comparaison Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LACAZE	Marion	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative Séminaire "Clinique du droit"
BADEL	Maryse	PR	Droit de la protection sociale approfondi
FRELETEAU	Barbara	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés Procès, procédure, litiges dans une perspective comparative

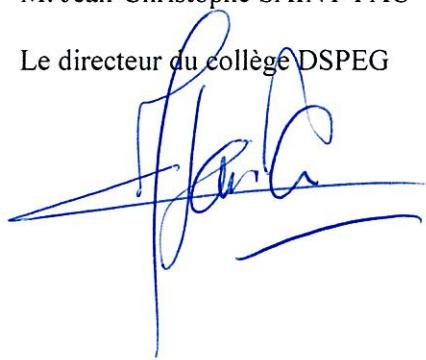
Collège DSPEG

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Christophe SAINT-PAU".

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT SOCIAL –PARCOURS ENJEUX ET TECHNIQUES DE DROIT SOCIAL**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2^{ème} année de Master Droit – mention « Droit social » parcours Enjeux et techniques de droit social »

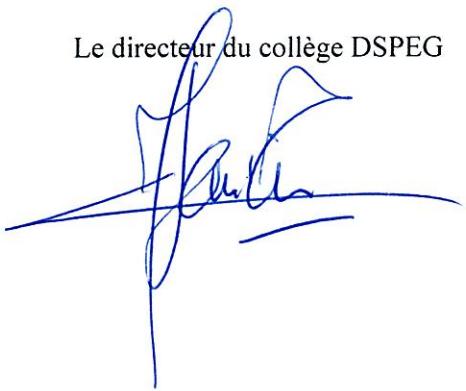
Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
AUZERO	Gilles	PR	Séminaire "Recherche en Actions - Clinique du droit" Stage et rapport de stage Séminaire "Représentations élues et désignés"
Membres du jury :			
RADE	Christophe	PR	Droit du travail approfondi Séminaire "Conflits collectifs de travail"
TOURNAUX	Sébastien	PR	Séminaire "Protection sociale d'entreprise" Stage et rapport de stage
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BADEL	Maryse	PR	Droit de la protection sociale approfondi Séminaire "Service d'information juridique - Clinique du droit" Stage et rapport de stage Séminaire "Relations avec les organismes sociaux et administrations"
PETIT	François	MCF	Séminaire "Technique contractuelle" Séminaire "Service d'information juridique - Clinique du droit"
PORTA	Jérôme	PR	Séminaire "Droit fondamentaux des travailleurs - Perspectives de droit international et européen"

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Christophe SAINT-PAU".

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT EUROPEEN – PARCOURS ETUDES JURIDIQUES EUROPEENNES.**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit européen » parcours Etudes juridiques européennes.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
MARTIN	Sébastien	MCF	Marché intérieur et concurrence Droit fiscal Union européenne et droit public global
Membres du jury :			
DUBOS	Olivier	PR	Droit constitutionnel et administratif de l'UE
PLATON	Sébastien	PR	Droit constitutionnel et administratif de l'UE
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
DELZANGLES	Hubert	PR	Marché intérieur et concurrence
GAUTHIER	Catherine	PR	Droit européen des droits de l'Homme
SZYMCZAK	David	PR	Droit européen des droits de l'Homme

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT EUROPEEN – PARCOURS EXPERTISE EN AFFAIRES EUROPEENNES.**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit européen » parcours Expertise en affaires européennes.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
FAURE	Pierre-Henri	MCF	Cadre financier pluriannuel et budget de l'Union Union économique et monétaire Politique commerciale commune Actualités européennes
<i>Membres du jury :</i>			
AUBRY-CAILLAUD	Florence	MCF	Politique agricole commune Stratégies d'implantation Actualités européennes
BLANCHARD	Sébastien	CEV	Lobbying européen
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
CHEVALIER	Pierre	CEV	Lobbying européen
LAPTEACRU	Ion	MCF	Europe bancaire
MARTIN	Sébastien	MCF	Marché intérieur et concurrence

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 14 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ÉCONOMIE, GESTION
MENTION DROIT – PARCOURS LAW FOR INNOVATION**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

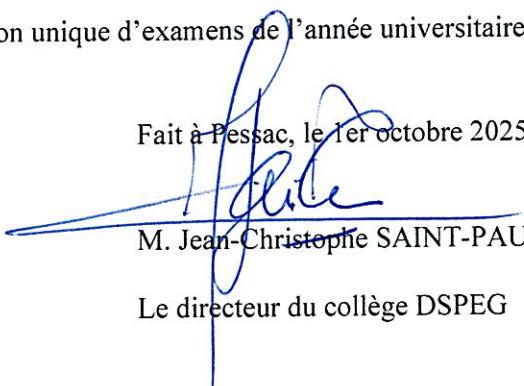
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit » parcours Law for innovation.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
CERDA-GUZMAN	Carolina	MCF	Droits et libertés fondamentaux comparés
Membres du jury :			
FRELETEAU	Barbara	MCF	Law for technological and societal innovations Droits et libertés fondamentaux comparés
POPESCU	Andrei	PRCE	Anglais
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
COLBERT	Caroline	CEV	Law for technological and societal innovations
HAKIM	Nader	PR	Legal Methodology and Legal Theory for innovation
LAUSSUCQ	Florian	CEV	Law for technological and societal innovations

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PARCOURS MEDIATIC**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

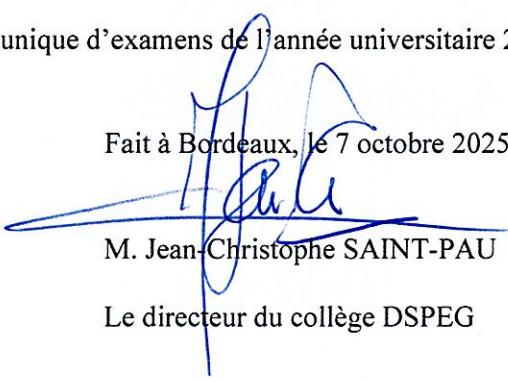
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit de la propriété intellectuelle » parcours « MEDIATIC »

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
SKRZYPNIAK	Hélène	MCF	Droit de la propriété industrielle et commerciale
Membres du jury :			
JALICOT	Camille	MCF	Droit de création artistique
FERREIRA	Laisa	CEV	Droit de l'audiovisuel Circulation et traitement des données Droit de la cinématographie
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
BOURDA	Mélanie	CEV	L'emploi dans le spectacle et l'audiovisuel
CRUBILE	Marine	CEV	Droit des biens culturels
HAKIM	Anne-Geneviève	CEV	Droit international et européen de la propriété intellectuelle

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION SCIENCE POLITIQUE – PARCOURS POLITIQUE COMPAREE ET COOPERATION
INTERNATIONALE : AMERIQUES**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Science politique » parcours Politique comparée et coopération internationale : Amériques.

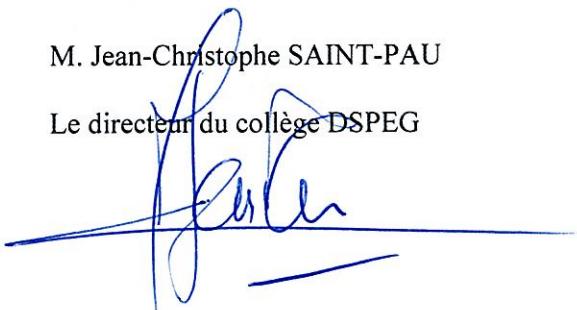
Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
DUBESSET	Eric	PR	Les Amériques dans le monde : relations interaméricaines et internationales Espagnol Séminaire Perspectives transaméricaines
<i>Membres du jury :</i>			
PAOLETTI	Marion	PR	Actualité de la démocratie : techniques et pratiques
BERTILE	Véronique	MCF	Coopération et intégration régionales dans la Caraïbe
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
COS	Rafaël	PR	Enjeux politiques des innovations technologiques Actualité de la démocratie : techniques et pratiques
DOMINICI	Thierry	MCF	Séminaire (Para)diplomatie et francophonie au Canada
RAISON DU CLEUZIOU	Yann	PR	Séminaire d'analyse des idées politiques contemporaines

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 7 octobre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION SCIENCE POLITIQUE – PARCOURS POLITIQUE COMPARÉE : PENSEES ET POLITIQUES
DU CHANGEMENT**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

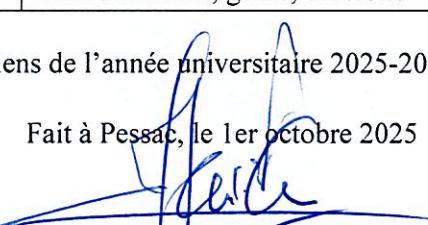
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Science politique » parcours Politique comparée : Pensées et politiques du changement.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
RAISON DU CLEUZIOU	Yann	PR	Séminaire d'analyse des idées politiques contemporaines Enjeux sociologiques des politiques du changement Ordre social et ordre politique en changement : environnement, genre, diversité
Membres du jury :			
PAOLETTI	Marion	PR	Ordre social et ordre politique en changement : environnement, genre, diversité Actualité de la démocratie : techniques et pratiques
COS	Rafaël	PR	Enjeux politiques des innovations technologiques ; Actualité de la démocratie : techniques et pratiques
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
DOMINICI	Thierry	MCF	Violences et conflictualités
PIQUET	Agathe	MCF	Enjeux internationaux des changements contemporains
MERCIER	Charles	PR	Ordre social et ordre politique en changement : environnement, genre, diversité

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION SCIENCE POLITIQUE – PARCOURS SECURITE GLOBALE ET ANALYSTE POLITIQUE
INTERNATIONALE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Science politique » parcours Sécurité globale et analyste politique internationale.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MONCEAU	Nicolas	MCF	L'enjeu nucléaire Méthodologie de l'analyse internationale
<i>Membres du jury :</i>			
DOMINICI	Thierry	MCF	Nouveaux défis et enjeux sécuritaires Violences et conflictualités
PIQUET	Agathe	MCF	Politique de la défense nationale Nouveaux défis et enjeux sécuritaires Cybersécurité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAGOUTTE	Julien	MCF	Nouveaux défis et enjeux sécuritaires
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit international public et humanitaire
BELIN	Jean	MCF	Economie de la défense

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION SCIENCE POLITIQUE – PARCOURS SECURITE GLOBALE ET ANALYSTE POLITIQUE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^eet L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

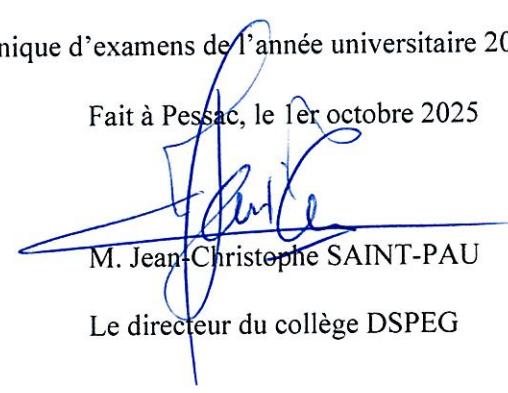
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Science politique » parcours Sécurité globale et analyste politique.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
MONCEAU	Nicolas	MCF	L'enjeu nucléaire Méthodologie de l'analyse internationale
<i>Membres du jury :</i>			
DOMINICI	Thierry	MCF	Nouveaux défis et enjeux sécuritaires Violences et conflictualités
PIQUET	Agathe	MCF	Politique de la défense nationale Nouveaux défis et enjeux sécuritaires Cybersécurité
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
LAGOUTTE	Julien	MCF	Nouveaux défis et enjeux sécuritaires
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit international public et humanitaire
BELIN	Jean	MCF	Economie de la défense

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 1er octobre 2025



M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG